

# DOCUMENT D'INFORMATION

# ORIG



# QU'EST-CE QU'UNE CAE ?

## Définition – Coopérative d'Activité et d'Emploi

« *Entreprise partagée permettant à un porteur de projet de **créer, tester, développer et pérenniser son activité économique de façon sécurisée en bénéficiant d'un accompagnement afin d'apprendre le métier d'entrepreneur*** » (Loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire – dite loi Hamon)

- **1995** : création à Lyon de « Cap Services », 1<sup>ère</sup> Coopérative d'Activité et d'Emploi
- **2024** : 163 CAE en France pour 12 000 entrepreneur·es



LES CAE SONT

- **Généralistes** : tout type d'activité
- **Spécialisées** : bâtiment, service à la personne, culture, agriculture
- **Garantes du statut** d'« entrepreneur-salarié-associé »

# LES PRINCIPES DE LA CAE



**STATUT**



**HÉBERGEMENT  
JURIDIQUE**



**SERVICES  
MUTUALISÉS**



**ACCOMPAGNEMENT  
D'ACTIVITÉ**



**CADRE COLLECTIF**



**LIEU DE  
COOPÉRATION**

## Conditions d'accès :

- Maturité minimum du projet
- Développement de l'activité économique imminent
- Motivations entrepreneuriales
- Investissements matériels limités

Chaque CAE développe ensuite des spécificités d'action et une organisation propre

# SYNTHÈSE : OUTILS & SERVICES MUTUALISÉS



## Société coopérative CAE

- N° Siret
- Assurance
- Hébergement juridique
- Équipe d'appui & d'accompagnement
- Logiciel enDI – Facturation – Comptabilité – Gestion - Paie

## Les +

- Carte de marchand ambulant
- Licences 2 / 3 d'entrepreneur du spectacle
- Accès au Pass Culture
- N°OF – Formation
- Outils de communication externe
- Outils internes (Framateam, Dropbox)
- Le réseau et les compétences – La communauté ESS / Culture

## Entrepreneur·e-salarié·e

- Mutuelle d'entreprise
- Prévoyance collective (invalidité, décès)
- Cotisations au régime général (France Travail, chômage partiel, assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse)
- Accès à la formation
- Modulation du temps de travail
- Réduction sur les cotisations patronales
- Avantages à la collaboration économique interne

# PARCOURS DE L'ENTREPRENEUR·E

## TESTER / ASSEMBLER

### CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

*Signature CAPE*

Tester son activité –  
Construire une trésorerie

Session 4 jours d'intégration  
Vienne / Charente / Gironde

*6 - 12 mois*

## DÉVELOPPER / FIXER

### SALARIAT

*Signature CESA (CDI)*

Consolider ses  
activités & sa posture

1 journée d'intégration

*2 à 3 ans*

## PÉRENNISER / APPRÉCIER

### SALARIAT & SOCIÉTARIAT

*Candidature à l'assemblée*

Prendre part  
aux décisions

Assemblée générale  
Instances de gouvernance  
Parts sociales 300 €

*Indéfini*



*RDV de suivi tous les 2 mois ou à la demande (en CAPE) puis au minimum 2 fois par an (en CESA)*



*Ateliers thématiques : méthodologie, communication, gestion, conditions de travail, etc.*



*Projets collectifs : groupe de travail, actions collectives...*

# LE STATUT D'ENTREPRENEUR-SALARIÉ ?



Vous êtes **autonome dans votre activité**, percevez un salaire (généré par votre activité) et bénéficiez de la **même protection qu'un·e salarié·e classique** (couverture sociale, cotisation pour la retraite ou encore rechargement de vos droits France Travail).



À l'égard des **clients**, vous êtes un·e **véritable chef·fe d'entreprise**.  
Vous êtes **libre de l'organisation** de votre travail et de votre **politique commerciale**.  
Vous êtes **responsable du développement de votre activité**.



Si vous quittez la coopérative, vous êtes **propriétaire de l'activité créée et de la clientèle afférente**.



Vous vous engagez à **participer aux ateliers, suivre l'accompagnement et participer économiquement** au fonctionnement de la coopérative. Vous gagnez en agilité.



Après **3 ans**, vous **pouvez devenir associé·e** et prendre part aux décisions stratégiques de l'organisation.

# LE RÉSEAU DES CAE CULTURE

Les CAE Culture échangent savoirs et bonnes pratiques, co-construisent une vision partagée et des outils communs.



- Réseau CAE culture au niveau national : **Coop Culture**
- **8 CAE Culture** en France métropolitaine
- **+ de 1000** entrepreneur·es



# ... NOUS REJOINDRE ?



1

*PARTICIPATION À UNE  
RÉUNION D'INFO COLLECTIVE  
+  
ENVOI DU  
DOSSIER D'ACCUEIL*

2

*RDV PERSONNALISÉ  
« DIAGNOSTIC »*

3

*SIGNATURE DE CAPE  
+ FORMATION SOCLE  
D'INTÉGRATION*



Environ 2 mois de délai entre  
l'étape 1 et l'étape 3

# NOUS SUIVRE

## ORiU

[ORIU.COOP](http://ORIU.COOP)



[@oriu-cooperative](https://www.linkedin.com/company/oriu-cooperative)



[@Oriu.cooperative](https://www.facebook.com/Oriu.cooperative)



[@oriu.cooperative](https://www.instagram.com/oriu.cooperative)



[Une Scop, c'est quoi ?](#)

Pour toute question :  
06 64 51 05 39 [bonjour@oriu.coop](mailto:bonjour@oriu.coop)